



TOUT UN COLLECTIF  
POUR LES AIDANT.E.S

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## PRIX INITIATIVES AIDANT-ES 2024

PRIX  
INITIATIVES  
AIDANT.E.S

# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 : Le Collectif Je t'Aide</b>	<b>01</b>
• Edito de la Présidente du Collectif Je t'Aide	02
• Présentation du Collectif Je t'Aide	04
<b>CHAPITRE 2 : Le Prix Initiatives Aidant·es</b>	<b>05</b>
• L'appel à projets par et pour les aidant·es	07
• Les conditions et modalités de participation pour les porteur·reuses de projets	13
• Le calendrier du PIA 2024	14
<b>CHAPITRE 3 : Le rôle du jury du Prix Initiatives Aidant·es</b>	<b>15</b>
• Les membres du jury du PIA	18
• Les critères guidant la réflexion du jury dans l'attribution des notes	19
• Les règles de scrutin	19
<b>CHAPITRE 4 : Les procédures</b>	<b>20</b>
• La modification ou l'annulation de l'appel à projets	21
• Le règlement des litiges	21
• L'exclusion d'un·e porteur·reuse de projet	21
• La protection des données personnelles	23
• Le droit à l'image	24



# CHAPITRE 1

## LE COLLECTIF JE T'AIDE



TOUT UN COLLECTIF  
POUR LES AIDANT.E.S

# 1. Edito



Au Collectif Je t'Aide, nous agissons pour et avec les aidant·es. Notre appel à projets « Prix Initiatives aidant·es » en est le reflet.

Pour les aidant·es, car il récompense chaque année des projets qui accompagnent les aidant·es au quotidien, qui leur sont utiles et accessibles et qui ont besoin d'un soutien pour se développer et se faire connaître. Depuis sa création en 2018, 329 projets ont été déposés, et 30 ont été récompensés.

Par les aidant·es, car ce sont eux.elles qui composent le jury et sélectionnent les projets lauréats. Nous sommes convaincu.es que l'expertise d'usage des aidant·es est une précieuse ressource dont nous devons collectivement nous servir pour faire avancer les choses. Nous souhaitons également leur permettre de développer leur pouvoir d'agir, dans une période de leur vie où les occasions de participer à la cité se font de plus en plus rares.

Chaque année, le prix évolue pour répondre davantage aux attentes des porteur.euses de projets et des aidant·es. Nous sommes heureux.ses de créer une sixième catégorie, dédiée aux projets régionaux, pour mettre en valeur les initiatives locales ! Je tiens à remercier l'ensemble de nos partenaires pour leur confiance et leur soutien, sans qui rien ne serait possible.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 4 juillet pour la remise de prix à Paris !

**Corinne Benzekri**  
Présidente du Collectif Je t'Aide

## 2. Présentation du Collectif Je t'Aide



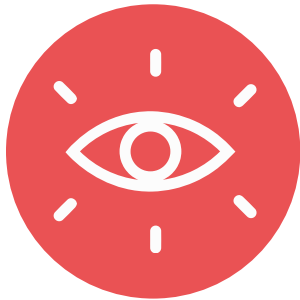
2015 : Création du Collectif

### Missions



Défendre et améliorer les droits des aidant·es.

-> Plaidoyers, études



Rendre visibles les aidant·es, leurs difficultés et leurs besoins.

-> Campagnes de communication et de sensibilisation



Transformer la société pour qu'elle agisse pour et avec eux et elles .

-> JNA, PIA, Conférences

# Vision

L'association œuvre à la reconnaissance des 11 millions d'aidant·es, en les rendant visibles, en améliorant leurs droits et en transformant la société pour qu'elle agisse pour et avec eux et elles

65 membres physiques

33 structures membres



TOUT UN COLLECTIF  
POUR LES AIDANT·ES



# CHAPITRE 2

## LE PRIX INITIATIVES AIDANT-ES



# 1. L'appel à projets par et pour les aidant·es

Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, le Collectif Je t'Aide lance son appel à projets. Depuis 2018, le Collectif Je t'Aide soutient et distingue des initiatives locales répondant aux besoins des aidant·es en France.

## 4 objectifs :



Faire connaître et soutenir les initiatives qui accompagnent les aidant·es et au niveau national



Donner du pouvoir d'agir aux aidant·es et mettre en avant leur expertise



Impulser des engagements chez les acteur·rices qui cherchent à se mobiliser auprès des aidant·es



Faire connaître le Collectif Je t'Aide auprès des aidant·es et des structures du champ de l'aide



## 5 catégories thématiques :



Santé



Information / formation



Répit



Aidant·es en emploi



Soutien et accompagnement

## 1 catégorie régionale :



Grand Ouest

Un projet lauréat sera sélectionné dans chacune des 6 catégories. Il est possible de déposer plusieurs projets dans une même ou différentes catégories. Pour cela, il est nécessaire de remplir le formulaire pour chaque projet déposé.

## 6 lauréat·es

Les 6 lauréat·es sont choisi·es par un jury composé d'aidant·es et de partenaires impliqués dans le secteur de l'aide.

Les cinq lauréat·es des catégories thématiques bénéficient d'une dotation de 4 000 € et le lauréat de la catégorie régionale bénéficie d'une dotation de 2 000€. De plus, l'ensemble des lauréats bénéficient d'une visibilité importante sur le site Internet et les réseaux sociaux du Collectif Je t'Aide (publications et un article dédié pour chaque structure), et lors de la remise de prix du 4 juillet, puis à l'occasion de la Journée Nationale des aidant·es, le 6 octobre.



## Avec les soutiens de nos partenaires



## 2. CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION POUR LES PORTEUR·REUSES DE PROJETS



### Qui peut y participer ?

Les porteur·reuses de projets qui souhaitent déposer leur candidature doivent remplir les critères listés ci-après :

- **Toutes les structures morales** peuvent candidater, quelle que soit leur forme juridique (**association, entreprise, établissement public, coopératives, auto-entrepreneurs...**). Le Collectif Je t'Aide ne soutient pas les projets portés par des structures affiliées à des partis politiques ou à des institutions religieuses.
- **Les sièges sociaux** des structures doivent être basés **en France**.
- **Les membres du Collectif Je t'Aide** et leurs antennes régionales **peuvent postuler** au Prix Initiatives Aidant·es, en indiquant leur qualité de membre dans le formulaire d'inscription. Retrouvez la liste de nos membres juste ici : <https://associationjetaide.org/le-collectif/>
- **Les porteur·reuses de projets déjà soutenu·es** par le Collectif Je t'Aide peuvent postuler à nouveau, en l'indiquant dans le formulaire de candidature.

## Quels projets sont éligibles ?

Le projet doit être réalisé en France et s'inscrit dans l'une des 5 catégories thématique.

### RÉPIT



Initiatives proposant aux aidant·es du répit : séjours de répit avec ou sans son aidé·e, répit à domicile type relayage et baluchonnage, accueils de jour...

#### exemple avec le lauréat 2023 :

Les cahutes de Louise : des séjours gratuits en cahute pour des familles avec un enfant souffrant de maladie chronique

Initiatives visant à informer les aidant·es sur leurs droits, les solutions existantes, à les sensibiliser à leur rôle, à leur proposer des formations dédiées, guides etc...

#### exemple avec le lauréat 2023 :

Fédération Nationale des Associations au Service des Elèves Présentant une Situation de Handicap (FNASEPH) : des webinaires en accès libre et gratuits sur l'école inclusive et les parcours de scolarisation à destination des parents.

### INFORMATION FORMATION



### SANTÉ



- Santé physique à destination des aidant·es : activités sportives, ateliers collectifs et individuels, prévention santé, alimentation...
- Santé mentale à destinations des aidant·es : art-thérapie, soutien psychologique...

#### exemple avec le lauréat 2023 ::

Le Lien Psy : des séances de suivi psychologique pour 150 aidant·es.

Groupes de paroles entre aidant·es, lignes d'écoute téléphonique, accompagnement social et psychologique, aide à réaliser des démarches administratives, réseaux d'entraide...

**exemple avec le lauréat 2023 :**

Le Club des Six : un accompagnement pour les aidant·es de personnes en situation de handicap intégrant un habitat inclusif

## SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT



## AIDANT·E ET EMPLOI



Initiatives visant à maintenir les aidant·es en emploi (outils d'articulation vie professionnelle/vie personnelle/vie d'aidant.e), à les accompagner vers le retour à l'emploi (repérage et mises en avant des compétences, formations dédiées, ateliers collectifs...)

**exemple avec le lauréat 2023 :**

Kemil et ses amis atteints du syndrome de West : une plateforme numérique innovante pour accompagner et former des aidants entrepreneurs.

## CATÉGORIE RÉGIONALE “GRAND-OUEST”

**NOUVEAUTÉ 2024**

Toute structure dont le siège social et le projet proposé se déroule sur l'une des régions suivantes : **Bretagne, Centre, Normandie et Pays de la Loire**. Le dossier est d'abord déposé dans une catégorie “thématique” et peut être déposé dans la catégorie régionale si la condition ci-dessus est remplie.

- Un·e porteur·euse de projets peut proposer plusieurs projets différents, mais dans des catégories thématiques différentes. Pour cela, il est nécessaire de remplir le formulaire pour chaque projet déposé.
- Chaque projet ne peut être déposé qu'une fois, dans une seule catégorie thématique.
- Par exemple, l'association X peut déposer un projet d'atelier de sophrologie dans la catégorie "Répit" et un projet de cycle de conférences sur la santé des aidant·es dans la catégorie "Information/formation".
- Ainsi, les structures pourront déposer le même projet dans la catégorie régionale et dans une autre catégorie thématique, mais ne pourront pas déposer le même projet dans les catégories "thématiques" (par exemple, un projet devra choisir entre la catégorie "santé" et la catégorie "répit").

## A quoi s'engagent les candidat·es porteur·euses de projet ?

- Les porteur·euses de projet s'engagent à livrer un **dossier complet**. Les **pièces obligatoires** du dossier sont :
- Copie du récépissé de déclaration à la Préfecture ou copie de l'extrait de KBIS pour les entreprises
- Statuts
- Dernier rapport d'activité / rapport annuel
- Dernier bilan comptable / bilan financier
- Liste des membres du CA
- Budget prévisionnel du projet présenté
- Logo
- RIB

- Le Collectif Je t'Aide et le jury se réservent le **droit de ne pas prendre en compte une candidature** si le dossier est incomplet et si les modalités précisées dans ce Règlement Intérieur ne sont pas respectées. Le Collectif Je t'Aide n'est pas tenu de se justifier auprès des porteur·euses de projets s'ils.elles ne sont pas retenu·es.
- Les porteur·euses de projet pré-sélectionné·es s'engagent à **être joignables durant la phase de sélection du concours** qui se tiendra à partir du 03 mai jusqu'à la remise des prix qui se déroulera le 6 octobre 2024 s'ils.elles sont sélectionné·es.
- Les porteur·euses de projet pré-sélectionné·es s'engagent à **communiquer sur leur sélection** en utilisant les visuels du PIA.



## A quoi s'engagent les 6 lauréat·es ?

- Les lauréat·es s'engagent à utiliser les fonds obtenus sur le projet fléché.
- Les lauréat·es s'engagent à **mettre en œuvre** ce qu'ils.elles auront décrit pour répondre à l'appel à projets (actions décrites, suivi du projet, évaluation) ou à informer le Collectif Je t'Aide de modifications.
- Les lauréat·es s'engagent à **insérer le logo du Collectif Je t'Aide** sur les éventuels supports de communication créés pour la promotion de leur projet.
- Les lauréat·es s'engagent à **réaliser une interview auprès du Collectif Je t'Aide** sur les modalités de mise en œuvre de leurs projets, dans l'année de réception de la dotation financière.
- Les lauréat·es s'engagent à fournir au Collectif Je t'Aide un **bilan ou rapport final** du projet déposé.
- En fonction de leurs ressources humaines et financières, les lauréat·es s'engagent à être **présent·es lors de la remise de prix** (en présentiel ou visio) le 6 octobre (frais de déplacements à la charge du.de la porteur·euse de projet).





## 3. Le calendrier du PIA 2024

**12 MARS - 29 AVRIL**

Ouverture de l'appel à projets.

**DÉBUT JUIN**

Annonce des résultats : Les lauréat·es du PIA 2024 sont prévenu·es début juin et sont tenu·es de garder le secret jusqu'à la soirée de remise des prix.

**MI JUIN**

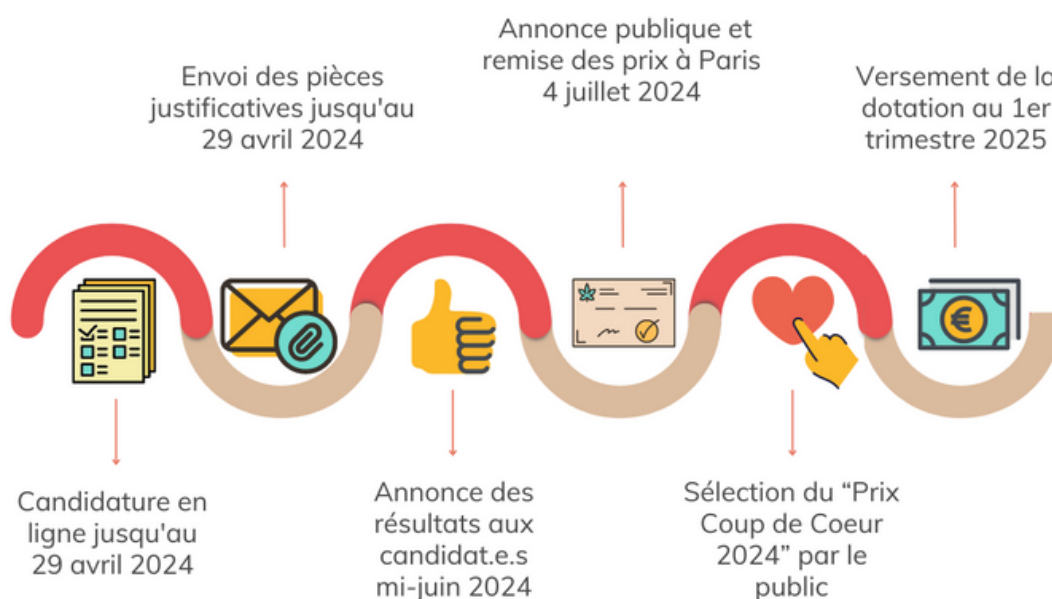
Réunion de préparation de la remise de prix

**JEUDI 4 JUILLET**

Remise des prix : Les 5 lauréat·es du PIA 2024 sont invité·es à recevoir leurs prix lors de la soirée organisée par le Collectif Je t'Aide à l'occasion de la Journée Nationale des Aidant·es.

**1ER TRIMESTRE 2025**

Versement des dotations de 4000€ (ou 2000€ pour le lauréat de la catégorie Grand Ouest")



# CHAPITRE 3

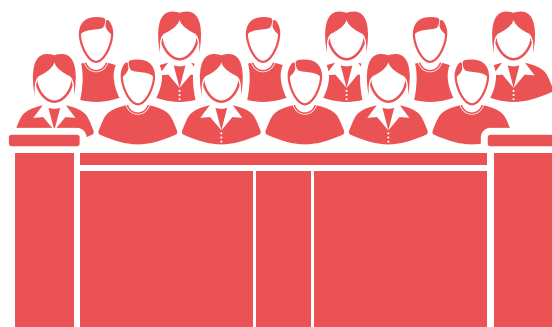
## LE RÔLE DU JURY PIA



# 1. Les membres du jury PIA

## Qui peut être membre du jury ?

- Le jury national est composé de 15 à 20 personnes : des aidant·es ou ancien·nes aidant·es ainsi qu'un·e représentant·e par partenaire du PIA 2024.
- Les aidant·es postulent via un formulaire en ligne, et sont sélectionnés par le Collectif Je t'Aide afin d'assurer une répartition entre ces différents critères : sexe, âge, région, profil de la personne aidée et nombre de personne(s) aidée(s), situation professionnelle. Le Collectif Je t'Aide se réserve le droit de répartir de manière équilibrée les groupes selon les profils (1 partenaire et 4 personnes physiques).
- Les aidant·es ayant déjà été membres du jury national sur l'une des éditions du PIA peuvent postuler en le renseignant dans le formulaire. Ils.elles ne seront pas prioritaires.
- Les membres du Collectif Je t'Aide (les personnes physiques et les membres représentant·es des personnes morales) ne peuvent pas faire partie du jury.



## À quoi s'engagent les membres du jury ?

- Tous les membres du jury s'engagent à signer une charte au sein de laquelle ils.elles respectent =
  - un engagement de confidentialité
  - une absence de conflits d'intérêt
  - le règlement intérieur du Collectif Je t'Aide
- Ils.elles travaillent ensemble à l'élaboration d'une grille de notation commune, co-construite avec l'équipe du Collectif Je t'Aide.
- - Ils.elles choisissent de rejoindre l'un des 5 groupes en charge de noter l'une des 5 catégories de projets.
- Le Collectif Je t'Aide accompagne et outille le jury : il organise les réunions mais ne participe pas aux échanges. Les membres de chaque catégorie se réunissent seul·es pour choisir les lauréat·es.
- Ils.elles s'engagent à ne pas divulguer les noms des lauréat·es avant la soirée organisée par le Collectif Je t'Aide à l'occasion de la Journée Nationale des Aidant·es le 6 octobre à Paris.



- En cas de non-respect du Règlement Intérieur du PIA, des valeurs et principes d'action du Collectif Je t'Aide, tout.e membre du jury peut être exclu.e à n'importe quel moment de l'appel à projets.
- Le Conseil d'Administration instruit la procédure. Il peut organiser une réunion dans les plus brefs délais si le prochain Conseil est prévu à une date trop éloignée ou si le caractère grave de la faute du.de la membre du jury en cause l'exige.
- Le.la membre du jury pourra être entendu.e avant ou pendant la réunion du Conseil d'Administration.
- La décision d'exclusion du jury est prise à la majorité. Le Conseil d'Administration devra rédiger une lettre explicitant son choix d'exclusion.
- Pour démissionner, le.la membre du jury démissionnaire doit adresser sa décision à la présidente du Collectif Je t'Aide sous lettre ou par courrier électronique. La démission sera traitée par le Conseil d'Administration.



## 2. Les critères guidant la réflexion du jury dans l'attribution des notes

La grille de notation est chaque année co-construite entre l'équipe du Collectif Je t'Aide et le jury. Elle est la même pour les 5 catégories du PIA. Elle vise à accompagner le jury dans sa notation, à permettre la notation des dossiers de manière objective. Elle comporte généralement 4 critères pondérés. La note finale, sur un total de 20 points, attribuée à chaque dossier, est constituée de la somme des notes données pour chaque critère.



## 3. Les règles de scrutin du jury du PIA

- Chaque groupe pour chaque catégorie délibère et décide de son lauréat·e. Sa décision est sans appel.
- Chaque groupe informe les autres catégories et l'équipe du Collectif Je t'Aide de sa décision lors d'une réunion mi-septembre.

# CHAPITRE 4

## LES PROCÉDURES



# 1. La modification ou l'annulation de l'appel à projets

Le Collectif Je t'Aide se réserve le droit d'annuler, reporter, modifier l'appel à projets et ses modalités si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Ces modifications seront communiquées aux différent·es porteur·reuses de projets.

## 2. Le règlement des litiges

- Tous les cas non prévus par le présent règlement seront traités par le Conseil d'Administration du Collectif Je t'Aide.
- Le Collectif Je t'Aide est seul compétent pour trancher tout cas de litiges, prendre toute décision imposée par les circonstances.
- Ses décisions sont sans appel.

## 3. L'exclusion d'un·e porteur·reuse de projet

Le Collectif Je t'Aide se réserve le droit d'exclure de la participation à l'appel à projets tout·e porteur·euse de projets n'ayant pas respecté les conditions du Règlement Intérieur et de déchoir la structure participante à l'appel à projets de son éventuel droit à obtenir une quelconque dotation.



## 4. La protection des données personnelles



- Dans le cadre de la participation au PIA, le Collectif Je t'Aide recueille des **données à caractère personnel concernant les structures porteur·reuses de projet**. À défaut, leur participation ne peut pas être prise en compte.
- **Nature des “Données Personnelles”** de la personne chargée du dossier au sein de la structure/interlocuteur·rice principal·e : nom, prénom, fonction dans la structure, adresse-mail, numéro de téléphone
- Ces informations sont **enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique**.
- **Finalités du traitement des “Données Personnelles”** : prise en compte de la participation au PIA 2024, détermination des lauréats, attribution des dotations, actions de valorisation des structures lauréates sur le site internet du Collectif Je t'Aide et ses réseaux sociaux, suivi des dossiers
- **Destinataires des “Données Personnelles”** : le Collectif Je t'Aide et les partenaires du Prix Initiatives Aidant·es 2024 si le·la porteur·euse de projets a coché la case affiliée dans le formulaire d'inscription.
- **Durée de conservation** : La durée de conservation des données à caractère personnel des porteur·reuses de projets est de 5 ans à l'issue du PIA.

- **Exercice des droits** : Les porteur·reuses de projets candidat·es ont un droit d'accès à leurs "Données Personnelles". Conformément aux articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut exercer son droit d'accès, de rectification, de suppression et le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données. Les porteur·reuses de projets candidat·es disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données à des fins de prospection commerciale. En prouvant son identité par la production d'une copie de pièce d'identité, ces droits peuvent être exercés à tout moment aux adresses suivantes :

Par courrier postal :

**Collectif Je t'Aide "Prix Initiatives Aidant·es"**  
**54 rue Molière**  
**94200 Ivry-Sur-Seine**

Par courriel : [contact@associationjetaide.org](mailto:contact@associationjetaide.org)

Toutefois, les porteur·reuses de projets candidat·es sont expressément informé·es qu'ils.elles seront réputé·es renoncer à leur participation et au suivi de leur projet le cas échéant en cas de suppression de leurs données personnelles avant la fin de l'appel à projets.

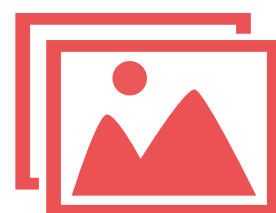
- **Réclamations** : Les porteur·reuses de projets candidat·es concerné·es ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés  
(CNIL)

3 place de Fontenoy

TSA 80715 75334 PARIS Cedex 07

## 5. Le droit à l'image




- Les structures candidates garantissent que les **photographies/vidéos** facultatives transmises dans le dossier sont des créations qui leur sont **strictement personnelles** et qu'elles ne portent pas atteinte à un quelconque droit de propriété intellectuelle d'un tiers. Les candidat·es garantissent également que les photographies/vidéos transmises dans le dossier ne **portent pas atteinte au droit à la vie privée** et notamment au droit à l'image des personnes représentées.
- Les lauréat·es du PIA 2024 autorisent le Collectif Je t'Aide à utiliser leurs noms, prénoms et leur ville de résidence **dans le cadre d'opérations de communication relatives au PIA**.
- Jusqu'à la remise des Prix le 6 octobre 2024, et afin de ne pas entraver les éventuelles démarches de dépôt de droits de propriété intellectuelle des lauréat·es, le Collectif Je t'Aide s'engage à **garder confidentielles l'ensemble des informations qui lui sont communiquées**. Les lauréat·es doivent avoir entrepris les démarches nécessaires afin d'assurer la protection de leurs droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne d'éventuels dépôts de brevets.



TOUT UN COLLECTIF  
POUR LES AIDANT.E.S

Pour toute demande d'information,  
contactez-nous !

## Collectif Je t'Aide

 Collectif Je t'Aide  
54 rue Molière,  
94200, Ivry-Sur-Seine,  
Silver Innov'

 [pia.jetaide@gmail.com](mailto:pia.jetaide@gmail.com)

 [associationjetaide.org](http://associationjetaide.org)

